

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Le vingt-six deux-mille vingt quatre à dix-huit heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 10 septembre 2024

**Etaient présents** : Mmes Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marylin GONZALEZ, Caroline VILLEGAS, MM Michel AUDOUIN, Jean-Luc BOUDENS, Jean-Pierre LORENTE, Thierry GAYET

**Etaient absents** : Nathalie NICOLET (pouvoir à M-L GIOVANNUCCI), Elodie VANACKER (pouvoir à C. VILLEGAS), Antoine DESFORGES

**Secrétaire de séance** : Mme Caroline VILLEGAS

### **L'ordre du jour était :**

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.
- DELIBERATION D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION ET POSE D'UNE BOUCHE A INCENDIE AU LIEU-DIT MACAY
- DEVIS DE TAILLE DE BRANCHES BASSES SUR GRANDS PLATANES AU BOURG
- INDEXATION ANNUELLE DU LOYER AU 4 ALLEE DES VIGNES
- INDEXATION ANNUELLE DU LOYER DU BATIMENT AU 3 RUE DE LA FONTAINE SAINT JUSTIN
- DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS – GESTION DU PLANNING DE L'ADJOINT TECHNIQUE/CANTONNIER
- INFORMATIONS DIVERSES

### **Mme le Maire demande à rajouter trois points à l'ordre du jour**

- Décision modificative N°3
- Demande de l'attribution d'un fond de concours à la Communauté de Communes de Blaye.
- Rapport sur le Prix et a Qualité du Service public pour eau potable, assainissement collectif et non collectif – SIAEPA des Côteaux de l'Estuaire.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

## LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

### DELIBERATION D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION ET POSE D'UNE BOUCHE INCENDIE A POSITIONNER AU LIEU-DIT « MACAY »

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la dernière visite du SDIS33 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde), il a été relevé que la bouche incendie située au lieu-dit « MACAY » doit être changée.

**Le devis du SIAEPA des Côteaux de l'Estuaire est présenté pour un montant de : 2.407,72€ HT / 2.889,26€ TTC.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **DEVIS DE TAILLE DE BRANCHES BASSES SUR GRANDS PLATANES AU BOURG**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise P. BARDEAU concernant la taille des branches basses sur 2 grands platanes situés près de la mairie et de l'église.

Ce devis comprenant le broyage des branches.

**Le montant est de 500€ HT / 600€ TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **INDEXATION ANNUELLE DU LOYER COMMUNAL au 4 allée des Vignes**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail de location passé entre les locataires et la commune, il y a lieu de procéder à la révision annuelle du loyer mensuel d'habitation en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'Insee le 18/07/2024 soit 145,17.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le loyer mensuel hors charges à compter du 01/10/2024

$$355,00 \text{ €} \times 145,17 / 140,59 = 366,56\text{€}$$

Madame le Maire et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **INDEXATION ANNUELLE DU LOYER BATIMENT au 3 rue de la Fontaine St Justin**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail emphytéotique passé entre la SIAEPA situé 3 rue de la Fontaine Saint Justin et la commune, il y a lieu de procéder à la révision du prix de la redevance mensuelle en fonction de la variation annuelle déterminée par l'indice du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 paru le 29/06/2024 (soit 2227)

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le loyer mensuel hors charges à compter du 01/10/2024.

$$1.247,38 \text{ €} \times 2227 / 2077 = 1337,46\text{€}$$

Madame le Maire et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

## MODIFICATION DES DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Madame le Maire informe modifier les arrêtés de délégations aux adjoints installés le 23 mai 2020 :

➤ **Monsieur Michel AUDOUIN 1er adjoint**, est délégué dans les domaines suivants :

- l'entretien des bâtiments du domaine privé de la mairie,
- l'entretien des biens fonciers loués par la commune
- l'entretien des bâtiments publics,
- l'entretien du cimetière et de l'église,
- le correspondant de la commune auprès du SMICVAL
- Le correspondant de la commune pour les travaux liés à l'arrivée de la fibre.

Il est donné délégation de signature à **M. Michel AUDOUIN 1<sup>er</sup> adjoint**, pour signer tout document concernant l'entretien des bâtiments et de la voirie.

➤ **M. Thierry GAYET 3<sup>e</sup> adjoint**, est délégué dans les domaines suivants :

- la gestion du planning de l'employé communal technique,
- la divagation des animaux,
- la résolution des différends de voisinage,
- les infractions à l'environnement et la sécurité publique,
- l'entretien de la voirie,
- le correspondant de la commune auprès du Syndicat du Pont du Moron pour le ruisseau du Mangaud
- le correspondant de la commune avec ORANGE

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.**

## DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mme le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative en fonctionnement pour approvisionner l'article 615221 (bâtiments publics).

En effet, suite à un oubli d'un de nos prestataires, nous avons dû régler plusieurs factures sur les exercices 2022 et 2023.

### **CREDITS A OUVRIR**

Section Fonctionnement – Chapitre 11 - Article 615221 : + 3 000,00 €

### **CREDITS A REDUIRE**

Section Fonctionnement – Chapitre 11 - Article 60633 : - 3 000,00 €

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal VOTE POUR à l'unanimité.**

**DEMANDE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND DE CONCOURS  
ANNEE 2025 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE**

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement extérieur d'un futur espace culturel et ludique situé au lieu-dit « A BOUCHE » pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de BLAYE au titre de l'attribution du fond de concours de l'année 2025.

Cette sollicitation porte uniquement sur le financement d'un amphithéâtre extérieur situé dans un théâtre de verdure pouvant accueillir 100 places assises et permettant d'assister aux spectacles en plein air.

Un appel d'offre à marché public a été réalisé par le Cabinet Ectaur. Le montant de cette réalisation est chiffré à 24.236,00€. Le plan de financement serait le suivant :

DESIGNATION	MONTANT HT	SUBVENTIONS	% du montant HT alloué	MONTANT des AIDES DEMANDE
Création d'un amphithéâtre dans un théâtre de verdure. Entreprise retenue : BOUCHER TP	24.236,00€	Fond de concours de la CCB 2025	50%	12.118,00€
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>24.236,00€</b>		<b>TOTAL SUBVENTION DEMANDEE</b>	<b>12.118,00€</b>
TVA 20%	4.847,20€			
<b>MONTANT INVESTISSEMENT TOTAL TTC</b>	<b>29.083,20€</b>			<b>Auto-financement 16.965,20€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte le projet suivant : aménagement de gradins extérieurs pour le futur espace extérieur culturel et ludique situé au lieu-dit « A BOUCHE »
- Accepte le règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes de BLAYE,
- Fixe et approuve le plan de financement comme ci-dessus précisé
- Décide de demander une subvention à la Communauté de Communes de Blaye dans le cadre du fond de concours 2025
- Dit que les dépenses ont déjà été prévues au budget 2024 et seront reportées en 2025.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**SIAEPA – RAPPORTS SUR PRIX, QUALITE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ET NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023**

Mme le Maire a fait parvenir précédemment aux conseillers municipaux l'intégralité des 3 rapports annuels de l'année 2023 sur les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif concernant les différentes communes rattachées au SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire tant au niveau de l'eau que de l'assainissement.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la validation des rapports annuels 2023 du SIAEPA des côteaux de l'estuaire détaillant le prix de l'eau et de l'assainissement collectif et non-collectif.

**Après avoir pris connaissance des rapports annuels 2023 du SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE, le Conseil Municipal les valide à l'unanimité.**

## INFORMATIONS DIVERSES

- Communication aux conseillers municipaux du diagnostic d'artificialisation des sols (constructions) pour la commune sur la période de 2011 à 2022.
- Communication aux conseillers municipaux du rapport d'activité 2023 de l'établissement intercommunal Communauté de Communes de Blaye.
- Pose d'une plaque « ECOLE PIERRE AUDOUIN » le 20 septembre 2024 en hommage à notre ancien Maire de 1965 à 1983.

**Clôture de séance à 19h 20mn**

**Prochains rendez-vous :**

- 11 novembre 2024 à 11h30 : cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice,
- 14 décembre 2024 de 15h à 17h : visite du Père-Noël avec possibilité de prise de photos des enfants présents,
- 15 décembre 2024 midi : banquet des aînés,
- 03 janvier 2025 : vœux du Maire.